



*Rapport
Annuel*

2013





Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal.

Déchets : «tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.»

Sommaire

Présentation générale	4
Indicateurs de collecte.....	6
La collecte sélective	6
Les déchetteries	8
La collecte du ResTE.....	10
Les services supplémentaires	12
La collecte des professionnels	13
Données globales de collecte	14
Données sur le traitement	16
Données techniques	18
L'organisation interne.....	18
La communication.....	20
Indicateurs financiers	22
Le compte administratif 2013.....	22
Analyse financière par la méthode Comptacoût	24
Utilisation des crédits engagés par le SITO-MU.....	26
Faits marquants 2013.....	27

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

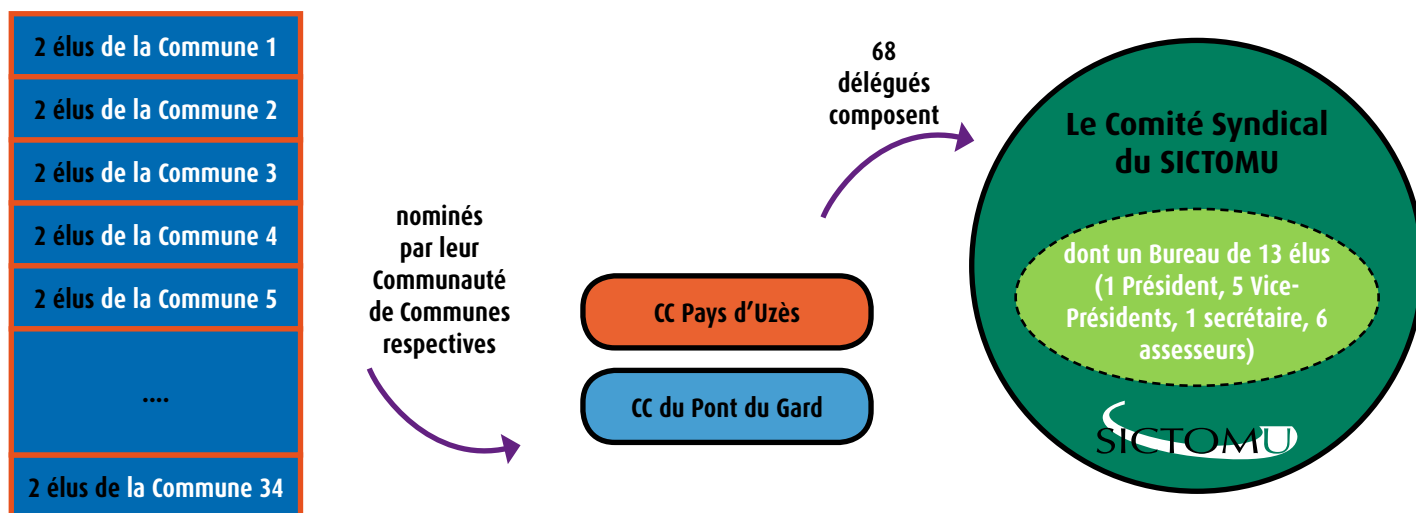
Quelle est la compétence du SICTOMU ?

Le SICTOMU est un Syndicat Mixte fermé qui s'étend sur 34 communes. En effet, 2 Communautés de Communes* (CC) lui confient la **compétence d'élimination des déchets ménagers et assimilés** pour une partie de leurs territoires. Ainsi, le Syndicat a 2 missions : la collecte des déchets et leur traitement. Son siège est basé sur la commune d'Argilliers depuis 2008.

Qui décide ?

En tant qu'organisme public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par 2 délégués pour chaque commune adhérente (soit 68 élus) composant un **Comité Syndical**. Cet organe délibérant vote les choix du Syndicat à l'occasion d'assemblées générales dites Comités Syndicaux. Ses orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un **Bureau** de 13 membres comptant 1 Président, 5 Vice-Présidents, 1 secrétaire et 6 assesseurs. Le mandat de ces représentants est le même que celui des conseils municipaux : 6 ans. Élus depuis 2008, les délégués du SICTOMU termineront leur mandat en 2014, à la suite des élections municipales et de nouvelles élections en Comité Syndical seront organisées.

Suite au décès de Jean-Claude ZIV le 27 mai 2013, de nouvelles élections ont été organisées le 10 juin pour élire un nouveau Président et un nouveau Bureau. C'est Maurice BARDOC, élu de Collias et déjà Vice-Président du SICTOMU qui remporte les suffrages.



Comment fonctionne le SICTOMU ?

> La compétence collecte en régie directe

Depuis sa création, le Syndicat réalise la collecte des déchets en régie directe, c'est à dire avec son propre personnel, ses structures et son équipement. Pour bien fonctionner, le SICTOMU emploie donc des agents de collecte, des conducteurs de bennes, des gardiens de déchetterie, du personnel administratif ... menés par une Directrice des services.

En 2013, le SICTOMU a assuré sa mission de collecte avec **46,59** équivalents temps plein.

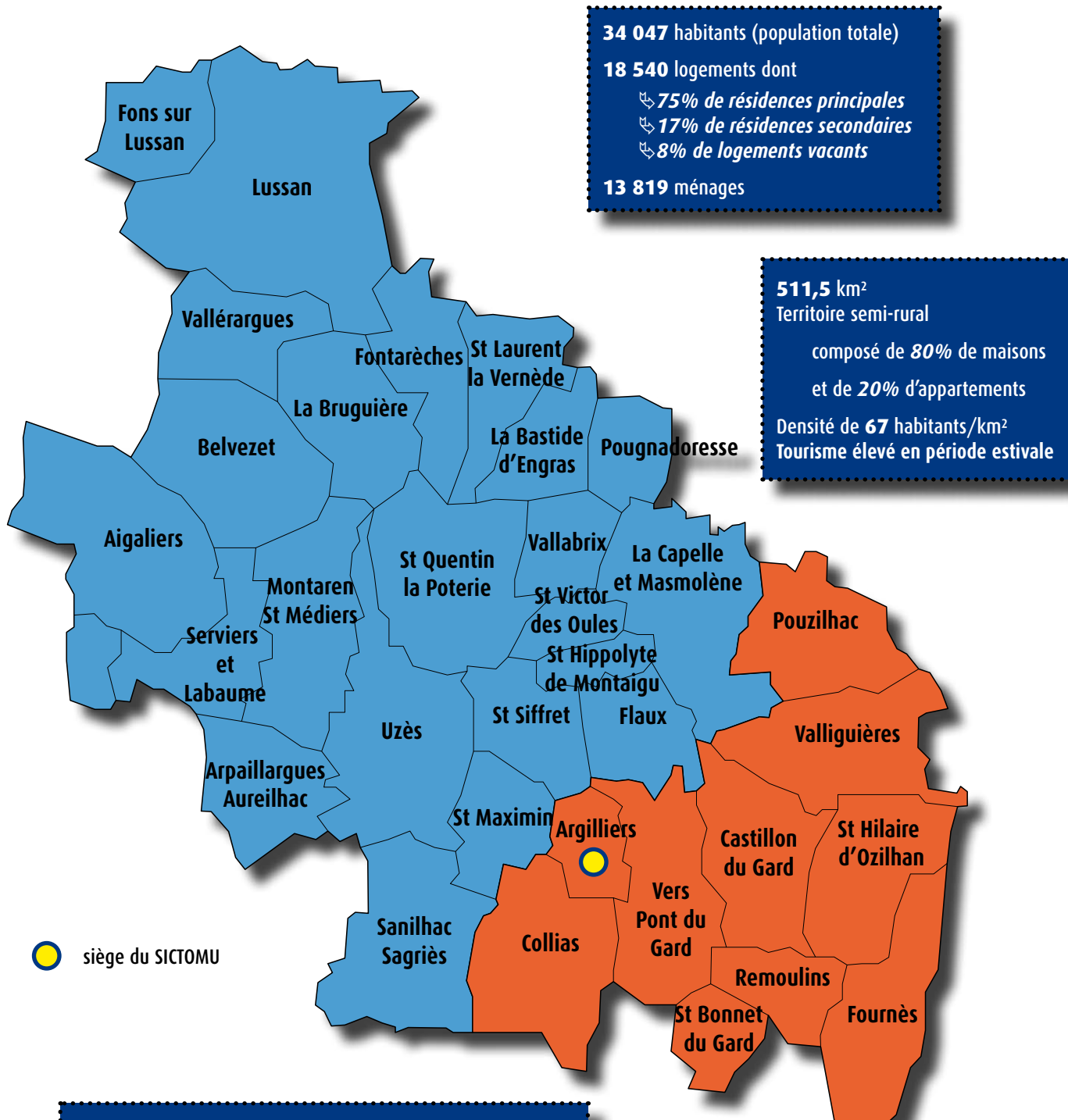
Cette mission se concrétise par **des modes de collectes différents** selon les types de déchets à collecter.

> La compétence traitement déléguée

La nécessité de séparer les déchets par flux pour en améliorer leur valorisation a fortement développé les filières de traitement des déchets. Avec la mise en place de la collecte sélective, le SICTOMU a choisi de déléguer cette compétence à un autre Syndicat basé à Beaucaire (30) : **Sud Rhône Environnement (SRE)**. Cette organisme public est ainsi chargé depuis le 1^{er} janvier 2004 d'assurer le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets collectés sur les 34 communes du SICTOMU.

* le nouveau SCDI a regroupé depuis le 1^{er} janvier 2013 les Communautés de Communes du Grand Lussan et de l'Uzège en intégrant de nouvelles communes, dont Foissac. C'est pourquoi le SICTOMU intervient désormais sur 2 CC (et non plus 3 avec 1 commune autonome).

Territoire et population du SICTOMU en 2013



34 047 habitants (population totale)
18 540 logements dont
 ↪ 75% de résidences principales
 ↪ 17% de résidences secondaires
 ↪ 8% de logements vacants
13 819 ménages

511,5 km²
 Territoire semi-rural
 composé de **80%** de maisons
 et de **20%** d'appartements
 Densité de **67** habitants/km²
 Tourisme élevé en période estivale

siège du SICTOMU

34 communes réparties dans **2** Communautés de Communes
 ↪ **24** appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total)
 pour **23 261 habitants**
 ↪ **10** appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total)
 pour **10 786 habitants**

Une population en constante augmentation
 (+18,5% depuis 1999)
 Commune la plus habitée : **Uzès** (8 979 hab.)
 Commune la moins habitée : **Vallérargues** (139 hab.)

2.1. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Un système de collecte unique : l'apport volontaire

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle se distingue par **3 flux différents** : le verre, le papier et les emballages. Pour ces trois flux, le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. En effet, les usagers doivent se rendre à des points de tri pour se débarrasser de ces catégories de déchets. Munis d'un camion grue, les agents viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de **1 à 6 fois** par semaine (C1 à C6). L'ensemble de la population (les ménages comme les professionnels inscrits à la redevance spéciale) a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri pourront être enterrées ou aériennes.



> Données 2013 sur les emballages

163 colonnes à emballages |
145 aériennes | **18** enterrées
1 colonne pour **209** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **5** ans
25 621 km parcourus
10 705 vidages de colonnes | **699**
tonnes collectées | Moyenne de colonnes
vidées par tournée : **28,3** | Taux de
remplissage moyen des colonnes : **63%**
1 campagne spécifique de nettoyage et
de désinfection de l'intérieur des colonnes
enterrées.

TONNAGE TOTAL COLLECTÉ
3 160 tonnes

NOMBRE TOTAL DE COLONNES
387 aériennes
52 enterrées

VOLUME DES COLONNES
4 m³ ou **5m³**

NOMBRE TOTAL POINTS DE TRI COMPLETS
138

RATIO PAR HABITANT
247 hab. / point de tri

MOYENNE
24,3 colonnes vidées
par tournée

TOTAL DE KILOMÈTRES PARCOURUS
49 785 km

NOMBRE DE LAVAGES DE COLONNES EN 2013
142 tournées de lavage

NOMBRE D' ACTIONS DE MAINTENANCE SUR LES COLONNES
190 réparations



> Données 2013 sur le papier

138 colonnes à papier | **121** aériennes |
17 enterrées
1 colonne pour **247** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **7** ans
15 253 km parcourus
4 631 vidages de colonnes | **1 040**
tonnes collectées | Moyenne de colonnes
vidées par tournée : **22,7** | Taux de
remplissage moyen des colonnes : **54%**



> Données 2013 sur le verre

138 colonnes à verre | **121** aériennes | **17**
enterrées
1 colonne pour **247** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **6** ans
8 911 km parcourus
2 341 vidages de colonnes | **1 420**
tonnes collectées | Moyenne de colonnes
vidées par tournée : **16,1** | Taux de
remplissage moyen des colonnes : **55%**

Métiers impliqués (hors direction) sur la collecte sélective : responsables de collectes, chauffeurs de camions grues, agents polyvalents pour la maintenance des colonnes.

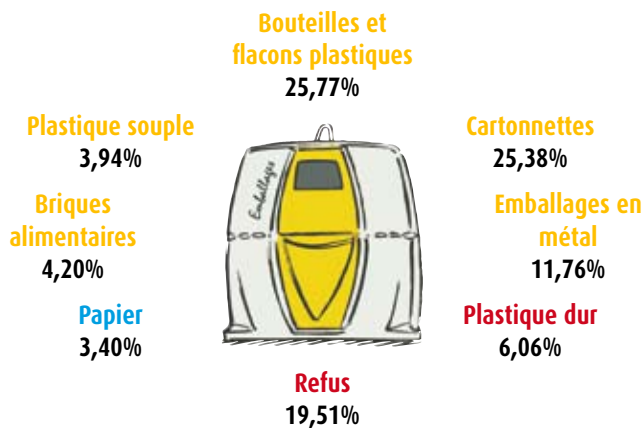
Évolution des tonnes collectées

Flux	2009	2010	2011	2012	2013		
	Total	537 tonnes	550 tonnes	572 tonnes	644 tonnes	699 tonnes	
EMBALLAGES	Ratio	17 kg/hab.	17 kg/hab.	18 kg/hab.	19 kg/hab.	20,5 kg/hab.	22% EMBALLAGES 20,5 Kg/hab.
	Refus	187 tonnes	190 tonnes	217 tonnes	143 tonnes	179 tonnes	
	Total	1 221 tonnes	1 261 tonnes	1 269 tonnes	1 171 tonnes	1 040 tonnes	
PAPIERS	Ratio	39 kg/hab.	40 kg/hab.	39 kg/hab.	35 kg/hab.	30,5 kg/hab.	33% PAPIER 30,5 Kg/hab.
	Total	1 404 tonnes	1 379 tonnes	1 423 tonnes	1 406 tonnes	1 420 tonnes	
VERRE	Ratio	45 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.	42 kg/hab.	42 kg/hab.	45% VERRE 42 Kg/hab.
	Total	3 162 tonnes	3 190 tonnes	3 264 tonnes	3 222 tonnes	3 160 tonnes	
COLLECTE SÉLECTIVE	Ratio	101 kg/hab.	100 kg/hab.	100 kg/hab.	97 kg/hab.	93 kg/hab.	
Population INSEE		31 234	31 852	32 561	33 250	34 047	

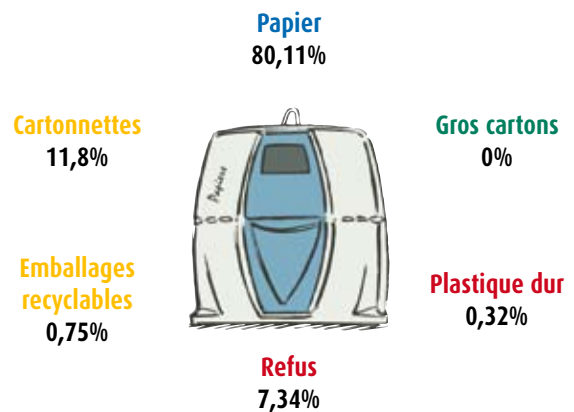
Les erreurs de tri continuent de chuter

Alors que les erreurs présentes dans les colonnes à emballages représentaient 33,38% du volume collecté en 2011 et 28% en 2012, ce taux de refus atteint en 2013 **25,57%**. Cette excellente amélioration peut être attribuée à la simplification de la consigne avec l'intégration depuis octobre 2011 des cartonnettes dans ce flux ainsi qu'aux nombreuses actions de communication de proximité réalisées sur le territoire. Les erreurs de tri ont un impact négatif financier pour le Syndicat (pénalités sur le tonnage de refus) et environnemental (les refus ne peuvent être valorisés). Il est donc essentiel de poursuivre cette démarche de qualité du tri.

> Composition des colonnes à emballages en 2013



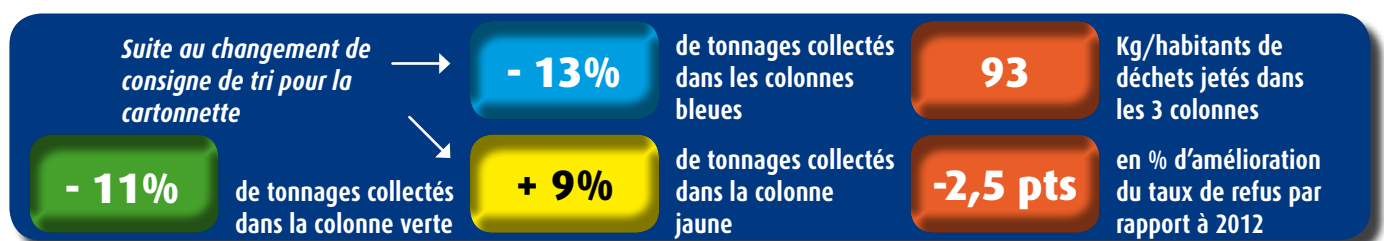
> Composition des colonnes à papier en 2013



Régulièrement, des agents de Sud Rhône Environnement et du SICTOMU réalisent des *caractérisations* des déchets mis dans les colonnes à papier et emballages. Ce tri manuel des déchets permet d'identifier la composition de ces poubelles de façon plus précise. Les données ci-dessus traduisent le contenu des poubelles «jaunes» et «bleues».

De nouvelles colonnes et une homogénéisation du parc

Dans l'optique de changer des colonnes vieillissantes et de déployer davantage de points de tri pour offrir plus proximité, un nouveau marché pour l'acquisition de colonnes est passé. Grâce à ces nouvelles acquisitions, le parc vieillissant a été renouvelé et harmonisé afin que chaque point de tri soit équipé de colonnes du même fournisseur. Ainsi, ce sont 65 nouvelles colonnes aériennes et 21 colonnes enterrées (incluant le RestTE) qui ont pu être installées ou ont remplacé des colonnes vétustes en 2013.



2.2. LES DÉCHETTERIES

Les 3 déchetteries du territoire et une solution mobile

Les usagers peuvent se rendre en déchetterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, 3 déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Ils sont limités à 1m³ par jour et 3m³ par semaine.

Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions d'adhésion avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret leur donnant accès à ces dernières. Depuis fin 2012, une déchetterie mobile est également placée tous les 15 jours pour les habitants situés aux alentours de Saint Quentin la Poterie avec des prestations ponctuelles sur d'autres communes.



Déchets acceptés



Ces déchets sont à séparer dans des bennes ou des emplacements différents sur chaque déchetterie.

Organisation 2013

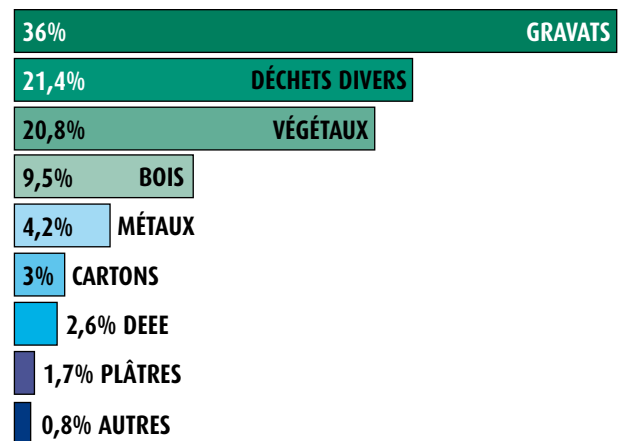
3 sites gérés par le SICTOMU + 1 prestation de déchetterie mobile + 3 déchetteries sous convention | Nouvelles cartes déchetteries : 1 105 cartes «ménages» + 24 cartes «pro» | Délai moyen de création des cartes : 3 semaines | Nombre de flux triés en déchetterie : 13 à Uzès et Lussan, 12 à Fournès, 4 pour la déchetterie mobile | 1 compacteur mobile qui effectue des rotations sur les 3 déchetteries. En compactant les bennes, leurs transports en sont optimisés | 9 702 tonnes apportées sur les 4 sites.

Métiers impliqués (hors direction) : responsable des déchetteries, gardiens de déchetteries, conducteur du compacteur mobile.

Tonnages par flux en 2013

Matériaux	2013	2012	Évolution 2013/2012
Gravats	3 515	3 576	- 2%
Déchets divers	2 077	2 092	- 1%
Végétaux	2 019	1 931	+ 5%
Bois	925	941	- 2%
Métaux	409	501	- 18%
Gros cartons	261	291	- 10%
DEEE	251	265	- 5%
Plâtres	165	126	+ 31%
DDS	57	58	- 2%
Huiles usagées	14	13	+ 8%
Batteries de véhicules	4,40	13	- 66%
Piles et accumulateurs	2,16	3	- 28%
Bouchons	2	2	-
TOTAL	9 702	9 814	- 1%

> Répartition des flux en 2013



DDS : Déchets Diffus Spécifiques (cartouches d'encre, ampoules, peinture...) / DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Faits marquants 2013

> Une nouvelle déchetterie mobile

Fort d'un test concluant, une déchetterie mobile est installée depuis fin 2012 sur la commune de Saint Quentin la Poterie tous les 15 jours. Les habitants des communes alentours peuvent y apporter leurs gros cartons, bois, déchets divers et végétaux. Ce service fonctionne très bien compte tenu du nombre d'apports et des tonnages apportés. En 2013, cette déchetterie mobile a également été placée ponctuellement sur les communes d'Aigaliers et de Serviers Labaume.

> Engagement pour la réhabilitation des déchetteries

Compte tenu des nouvelles exigences réglementaires en terme de sécurité et de séparation des flux, le SICTOMU a entrepris une réhabilitation de ses 3 déchetteries. Cette démarche se veut en conformité avec les prérogatives établies par le Conseil Général du Gard dans le cadre de son «Programme Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux». Le début des travaux est prévu pour la fin 2014.

Données par déchetterie

> Les 3 déchetteries du SICTOMU

Déchetterie d'Uzès

- ↳ Déchetterie utilisée par **17** communes
- ↳ Population concernée : **22 987** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2013 : **7 658** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **333** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **46 447** en 2013

Déchetterie de Fournès

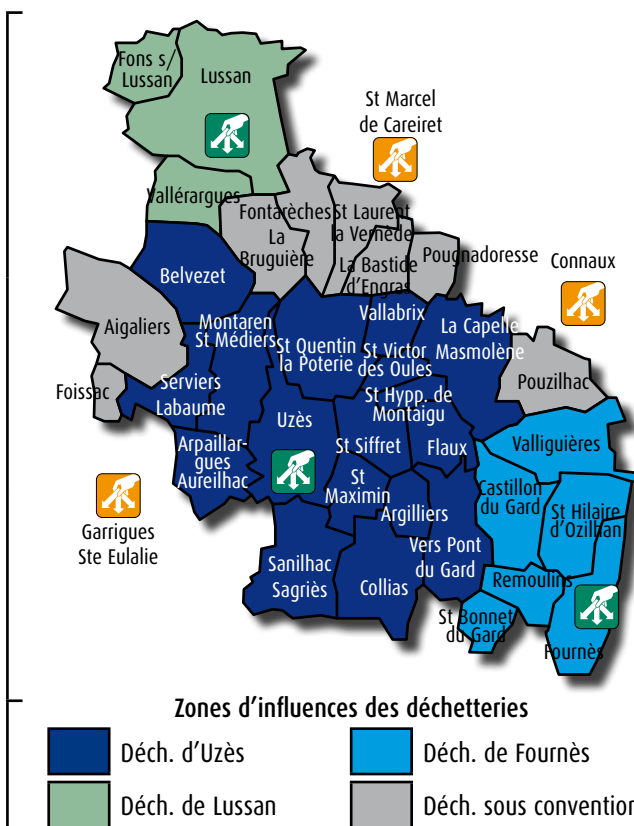
- ↳ Déchetterie utilisée par **6** communes
- ↳ Population concernée : **6 941** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2013 : **1 586** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **228** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **14 605** en 2013

Déchetterie de Lussan

- ↳ Déchetterie utilisée par **3** communes
- ↳ Population concernée : **883** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2013 : **298** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **337** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **3 015** en 2013

Déchetterie Mobile

- ↳ Déchetterie installée sur **3** communes
- ↳ Tonnages apportés en 2013 : **161** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **1 705** en 2013



TONNAGE TOTAL APPORTÉ
9 702 tonnes

285 kg/habitant

APPORTS DES MAIRIES
1 905 passages

TONNAGES APPORTÉS PAR LES MAIRIES
805 tonnes

APPORTS DES PROFESSIONNELS
797 passages

TONNAGES DES PROFESSIONNELS
282 tonnes

1 129 cartes de déchetteries créées sous un délai moyen de 3 semaines

> Fréquentation et tonnages des déchetteries du SICTOMU

	Site	2012	2013	Proportion 2013	Évolution 2013/2012	Population entrante
Nombre de passages	Uzès	51 240	46 447	71%	- 9%	22 987
	Fournès	15 365	14 605	22 %	- 5%	6 941
	Lussan	4 656	3 015	5 %	- 35%	883
	Dech. Mobile		1 705	3 %	-	
	Total	71 261	65 772	100%	+7%	33 250
Tonnages apportés	Uzès	7 682	7 658	79 %	0 %	22 987
	Fournès	1 803	1 586	16 %	-12 %	6 941
	Lussan	329	298	3 %	-9 %	883
	Dech. Mobile		161	2 %	-	
	Total	9 814	9 702	100%	- 1%	

> Les 3 déchetteries sous convention

Déchetterie de Connaux
Gérée par le SITDOM Gard rhodanien



- ↳ Déchetterie utilisée par **1** commune
- ↳ Population concernée : **624** habitants
- ↳ Tonnages estimés en 2013 : **400** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **inconnu**

Déchetterie de Saint Marcel de Carreiret
Gérée par a CC de Garrigues Actives



- ↳ Déchetterie utilisée par **5** communes
- ↳ Population concernée : **1 716** habitants
- ↳ Tonnages estimés en 2013 : **538** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **inconnu**

Déchetterie de Garrigues Sainte Eulalie
Gérée par le SIVU de Choudeyrgues



- ↳ Déchetterie utilisée par **2** communes
- ↳ Population concernée : **896** habitants
- ↳ Tonnages estimés en 2013 : **162** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **873** en 2013

Note : certains habitants des communes concernées se sont plutôt rendus dans l'une des déchetteries gérées par le SICTOMU.

2.3. LE RestE : les ordures ménagères résiduelles

2 modes de collectes

> Une collecte en porte à porte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la **collecte à la source** pour les déchets de RestE (RÉSIdus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que **les usagers sont équipés de leur propre bac**. Le volumes des bacs distribués sont fournis en fonction du nombre d'habitants par foyer. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs, certains établissements et des professionnels peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).



> Une collecte en apport volontaire

Parallèlement, des colonnes enterrées de RestE ont été installées pour des **zones spécifiques**, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiars, Saint Maximin, Saint Quentin la Poterie, Saint Siffret, Serviers Labaume et Uzès sont équipées de ce dispositif depuis 2006. Suite au nouveau marché pour la fourniture de colonnes, certains matériels vétustes ont été remplacés et de nouvelles colonnes enterrées ont été installées sur les communes de Collias et Castillon du Gard. La **fréquence** de vidage de ces colonnes est **adaptée** à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.

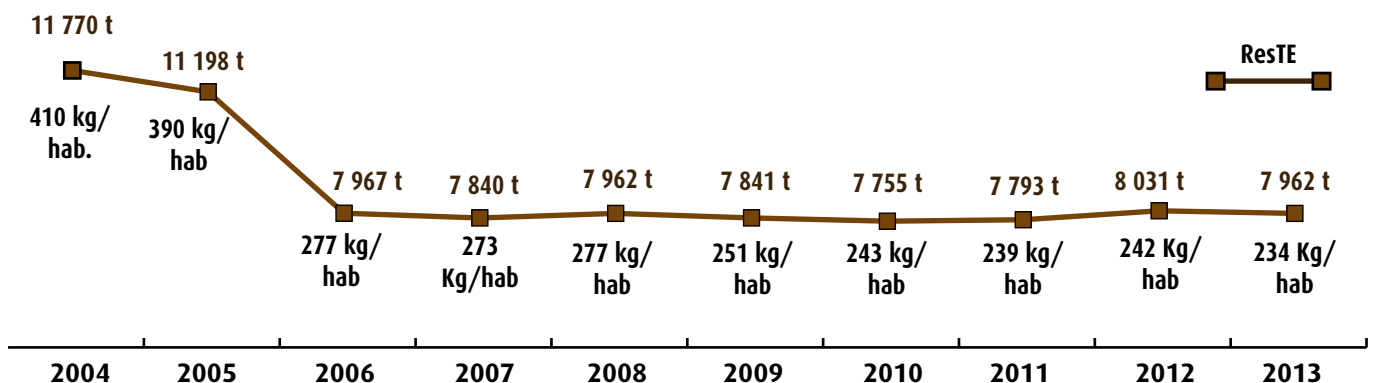


Fait marquant 2013

> Un test de 2 collectes par semaine pour l'été 2013

Afin d'améliorer la qualité de son service, le SICTOMU a décidé de mener une opération pilote durant les mois de juillet et août 2013. Ainsi, une double collecte hebdomadaire des bacs de RestE des ménages a été planifiée sur l'ensemble de son territoire. Cette action aspirait à réduire les nuisances (olfactives, parasites) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'accroissement des visiteurs en période estivale. Faisant office de test, une analyse quantitative et qualitative a été effectuée à la fin de l'opération afin de définir si ce service méritait d'être renouvelé. Compte tenu du succès rencontré, de la satisfaction des usagers (84% des usagers ayant retourné le sondage ont souhaité que ce double passage soit renouvelé) et du fait que ce service n'aurait pas d'incidence sur le taux de TEOM, les élus du SICTOMU ont validé la reconduction de cette action pour les mois de juillet et août 2014.

Évolution des tonnages de RestE collectés depuis 2004



Après l'augmentation en 2012, une baisse des tonnages collectés en 2013

Alors que l'année 2012 connaissait une augmentation du RestE collecté, cette année 2013 voit une production inférieure de **69 tonnes**, malgré la mise en place du test de double collecte. S'agissant d'un flux onéreux en terme de traitement, cette baisse est positive tant environnementalement que financièrement. Cette réduction peut être liée à de nombreux facteurs, dont le déploiement de nombres actions de prévention des déchets (cf. p. 20).

Données sur la collecte en porte à porte

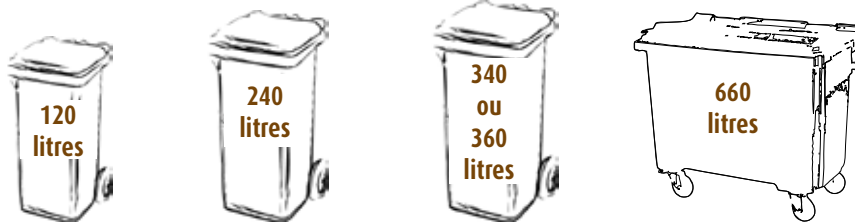
> La précollecte du ResTE

Pour permettre la collecte des déchets de ResTE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2013, **1 173** ordres de services concernant les bacs ont été réalisés (contre 1 259 en 2012) :

- ☞ **362** mises en place de nouveaux bacs et **26** compléments de bacs ;
- ☞ **173** changements de capacité ;
- ☞ **59** remplacements et réparations de bacs cassés ou brûlés ;
- ☞ **35** remplacements de bacs volés ;
- ☞ **405** actions suite à des vérifications terrains ;
- ☞ **113** retraits de bacs.

> Parc des bacs de ResTE au 31/12/2013 :

- ☞ **16 869** dispersés sur le territoire dont **924** pour les professionnels.



10 836 bacs 120 litres (152 bacs «pros») **4 526** bacs 240 litres (156 bacs «pros») **1 457** bacs 340/360 litres (616 bacs «pros») **50** bacs 4 roues 660 litres

☞ Dotation totale en bacs de **2 938 580** litres.

TONNAGE COLLECTÉ EN PORTE À PORTE

6 594 tonnes

83% du tonnage total

PARC DE BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

5 Bennes utilisées + **2** Bennes de réserve + **1** Mini Benne

AGE MOYEN DES VÉHICULES

4,25 ans

DISTANCE TOTALE PARCOURUE

126 329 km

NOMBRE DE BACS AU 31/12/2013

16 869 récipients

NOMBRE DE LEVÉES DE BACS EFFECTUÉES SUR L'ANNÉE

432 160 levées

NOMBRE D'INTERVENTIONS SUR LES BACS

1 173 actions

81% des bacs livrés en moins de 5 jours

Données sur la collecte en apport volontaire

> Actions de maintenance sur les colonnes enterrées de ResTE

- ☞ **3** mises en place et **8** remplacements ;
- ☞ **59** opérations de maintenance / réparations sur les colonnes de ResTE ;
- ☞ **3** campagnes d'hydrocurage intérieur des colonnes de ResTE.

> Parc de colonnes enterrées au 31/12/2013

- ☞ **25** colonnes enterrées de ResTE ;
- ☞ **4** m³ ou **5** m³ par colonne.

> Matériel de collecte

- ☞ **1** camion grue ;
- ☞ Age du véhicule : **7** ans



TONNAGE COLLECTÉ EN APPORT VOLONTAIRE

1 087 tonnes

17% du tonnage total

DISTANCE TOTALE PARCOURUE

14 353 km

NOMBRE DE VIDAGES SUR L'ANNÉE

4 807 colonnes vidées

TAUX DE REMPLISSAGE MOYEN

61% %

Métiers impliqués (hors direction) sur la collecte du ResTE : responsables de collectes, chauffeurs de bennes à ordures ménagères, chauffeur de mini benne, agents de collecte, chauffeur de camion grue, agents polyvalents pour la maintenance des bacs et des colonnes.

TONNAGE TOTAL COLLECTÉ EN 2013 : 7 962 TONNES

+ 243

bacs de ResTE en place par rapport à 2012

13

colonnes/jour de ResTE vidées en 2013

83%/17%

Part de reste collectée en 2013 : porte à porte / point d'apport volontaire

- 69

tonnes de ResTE collectées par rapport en 2012

234

kg/habitants de ResTE jetés en 2013

- 75

kg de moins par rapport à un français moyen

2.4. Les services supplémentaires (pour agir sur la prévention et la qualité du tri)

Outre la collecte sélective, le ramassage du RestE et les déchetteries, le SICTOMU a déployé des services annexes pour :

- offrir davantage de proximité aux usagers ;
- favoriser des gestes de prévention des déchets ;
- limiter les erreurs de tri ;
- récupérer des déchets nécessitant un traitement adapté.

ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS

Dans la mesure où les événements festifs et autres manifestations génèrent beaucoup de déchets, le SICTOMU propose désormais de nombreux services pour accompagner les organisateurs et faciliter le tri. Ainsi, des bacs pour les emballages, des corbeilles bi-flux ou encore des gobelets réutilisables ont été proposés tout au long de l'année. En 2013, ce sont donc **57** événements qui auront été couverts. L'objectif étant de fournir ce service à la totalité des manifestations.

LA MISE À DISPOSITION DE GOBELETS RÉUTILISABLES

Les gobelets en plastique représentent un volume significatif des déchets produits lors des manifestations. Après avoir lancé cette initiative en 2012, le SICTOMU a proposé de mettre à disposition des gobelets réutilisables pour éviter les récipients jetables. Il en a fourni **3 000** à **4** associations et communes.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

Le compostage permet la valorisation des déchets organiques de jardin et de cuisine, réduisant ainsi le poids de la poubelle. Pour faciliter ce geste de prévention, le SICTOMU met à disposition 2 volumes de composteurs en bois traité : 400 et 570 litres. En 2013, le SICTOMU a continué sa promotion du compostage domestique et ce sont donc **27** composteurs 400 litres et **77** composteurs 570 litres qui ont été livrés. Le nombre total de composteurs livrés depuis 2002 est désormais de **2 612** répartis dans **2 556** foyers. Cette distribution représente un taux d'équipement de **13,78%**. Néanmoins, si l'on considère le nombre de foyers avec jardins (12 920 maisons), ce taux est amélioré à hauteur de **19,78%**.

Nouvel axe de prévention, des composteurs collectifs ont été installés dans le jardin communal de Vallabrix. Ce matériel s'ajoute aux composteurs déjà mis à disposition dans les écoles, cimetières et collèges.

DES POINTS DE COLLECTE POUR LES PILES & ACCUMULATEURS

Pour éviter de devoir se déplacer aux déchetteries pour ces déchets «petits», **63** points de collecte ont été installés par le SICTOMU dans les écoles, les mairies ou encore les commerces. En 2013, ce service a permis de récolter **2 tonnes** de piles et petites batteries par nos services.

DES BORNES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE

Le textile et la maroquinerie constituent une part importante des déchets retrouvés dans le RestE. Pourtant, il s'agit de produits qui peuvent être facilement valorisés s'ils sont placés dans des bornes destinées à cet effet. Pour élargir son champ d'action, le SICTOMU a signé une convention au mois de décembre 2012 avec la société EcoTextile qui a permis de mettre en place et collecter **37 bornes sur 20 communes du territoire**. En 2013, ce sont **62** tonnes de ce flux qui ont pu être triés et valorisés.

LES DÉCHETS DE SOIN EN PHARMACIE

Les déchets de soin à risque infectieux (DASRI) sont dangereux et ne doivent pas être mis avec le RestE pour des raisons tant sanitaires que de traitement. Les **10** pharmacies du territoire sont sous convention avec la société LCMS via le Syndicat de Traitement SRE pour récupérer ces déchets spécifiques. En 2013, cette convention a permis d'isoler **627 kg** de seringues, déchets piquants et autres pochettes de transfusion...

UN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR CERTAINES COMMUNES

Pour offrir davantage de proximité aux usagers des communes éloignées des déchetteries, une collecte à domicile des encombrants est organisée à Flaux, La Capelle & Masmolène, St Quentin la Poterie, St Hippolyte de Montaigu, St Victor des Oules et Vallabrix d'octobre à mai. En 2013, ce service a collecté **14 900 kg** de déchets en **19** journées pour les amener à la déchetterie d'Uzès.



Borne éco-textile



Modèle de composteur

DES PARTENARIATS AVEC LA COMMUNAUTÉ EMMAÛS

Les déchets apportés en déchetterie qui peuvent être réutilisés sont très nombreux. Ainsi, dans un souci de prévention et par préoccupation sociale, le SICTOMU a introduit un partenariat avec Emmaüs depuis 2012.

- une collecte à domicile mensuelle des encombrants à Uzès ainsi qu'à Aigaliers et Serviers Labaume. Sur prise de rendez-vous au SICTOMU, la communauté caritative a collecté en **12** journées **135,5 m³** d'encombrants auprès de **109** foyers.

- une action «Debarrass'Utile» alternativement aux déchetteries de Lussan et de Fournès. En **12** actions, ce sont **40m³** d'objets réutilisables de qualité qui ont ainsi pu être détournés des déchetteries et être donnés aux plus démunis.

UNE COLLECTE DU VERRE À UZÈS POUR LES PROFESSIONNELS

Considérant les volumes importants de verres jetés par certains professionnels, le SICTOMU a mis en place depuis 2006 une collecte du verre issu des cafetiers et restaurateurs d'Uzès. Il leur est mis à disposition des sacs de verre de 50 litres à sortir avant le passage des agents. Cette collecte est organisée 1 fois par semaine en basse saison et 2 fois par semaine l'été. En 2013, elle a permis de collecter **69** tonnes de verres supplémentaires pour une distribution gratuite de **297** rouleaux de **40** sacs.

UNE COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Depuis 2006, le SICTOMU pratique la collecte des gros cartons d'emballages des professionnels à Uzès, St Quentin la Poterie, Remoulins et Vers Pont du Gard. Une à deux collectes par semaine sont organisées selon les communes. En 2013, elle a permis de collecter **199 tonnes** de cartons supplémentaires (200 tonnes en 2012) pour une totale de **112** points de collecte.

Déchets de soin



Collecteur de pile

2.5. La collecte des professionnels

Les déchets assimilés des usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cela concerne ceux provenant des ménages mais aussi ceux produits dans le cadre d'une activité et dont les déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, c'est à dire sans avoir à modifier son fonctionnement de collecte pour cette catégorie d'usagers.

Un mode de financement spécifique pour ces usagers

La loi du 13 juillet 1992 rend **obligatoire** l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers dans les collectivités. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers à compter du 1^{er} janvier 2004.

2 cas de facturation selon le mode de collecte du ResTE

Compte tenu des contraintes territoriales du SICTOMU, certains professionnels doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE et cela implique une approche différente de facturation :

- Ceux équipés de **bacs individuels** sont facturés à la **levée** ;
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un **forfait** basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les 2 cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en **fonction du coût réel de service rendu**. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination du déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes ...

Une collecte sélective identique aux ménages

Les déchets assimilés des professionnels sont collectés avec les déchets produits par les ménages puisqu'aucune sujétion particulière ne doit être mise en place. De ce fait, il est difficile d'évaluer avec exactitude les tonnages de déchets réellement produits par cette catégorie d'usagers, principalement ceux concernant la collecte sélective. Il est en effet demandé d'utiliser les points d'apports volontaires.

Les apports en déchetteries : des conditions d'accès spéciales

Alors que les apports des usagers ménagers sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les déchets apportés sur les 3 déchetteries du SICTOMU dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumis à une facturation. Celle-ci varie selon les volumes et les flux apportés. Seuls les apports des gros cartons sont gratuits pour les professionnels inscrits à la Redevance Spéciale. En 2013, les professionnels se sont rendus **797** fois en déchetteries pour y apporter **282** tonnes de déchets.

Des services annexes pour ne pas saturer les conteneurs

Le SICTOMU a mis en place des services annexes permettant de gérer de façon optimale tous les flux de déchets. Ainsi, pour ne pas saturer les conteneurs mis en place ou faciliter le geste du tri, les agents du SICTOMU ont réalisé :

- Une collecte du **verre** des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès : **297** rouleaux de 40 sacs distribués, **67** tonnes collectées en **82** passages pour 2013 ;
- Une collecte des **cartons des professionnels** dans les communes d'Uzès, Saint Quentin la Poterie, Remoulins et Vers Pont du Gard : **199** tonnes réalisées en **157** passages en 2013 ;
- La mise à disposition d'équipements (bacs, colonnes...) pour des **manifestations** ponctuelles : **57** prestations en 2013 (44 en 2012).

Un accompagnement spécifique de ces usagers

Pour assurer la **liaison** entre les professionnels et le Syndicat, une responsable du service aux professionnels supervise la transmission des informations aux cibles concernées. Cet agent se charge par conséquent des facturations, des suivis de collecte, des réclamations et conçoit, en collaboration avec le service communication, un certain nombre de supports de communication sur la gestion des déchets et le fonctionnement du service aux usagers non ménagers.

Fait marquant 2013 : facturation des établissements communaux et intercommunaux

Par délibération du 3 février 2012, les élus du SICTOMU ont validé la mise en place de la Redevance Spéciale pour les établissements communaux et intercommunaux à compter de 2013. Pour aider les Mairies, les associations ou encore les Communautés de Communes à bien gérer leurs déchets, un plan de communication et d'accompagnement avait été spécialement conçu avec des réunions, des supports de communication, des offres de services et de matériel et des actions de sensibilisation. En 2013, ce sont donc **113** établissements qui sont devenus des redevables représentant **204** bacs de ResTE sur le parc.

Les redevables en 2013

592 établissements :

- ↳ **182 équipés de bacs**
- ↳ **46 gros producteurs équipés d'un volume total de bacs supérieur à 600 l)**
- ↳ **6 campings équipés de bacs**
- ↳ **364 situés en zones de colonnes enterrées**

2.6. Données générales sur la collecte

Données sur l'année 2013

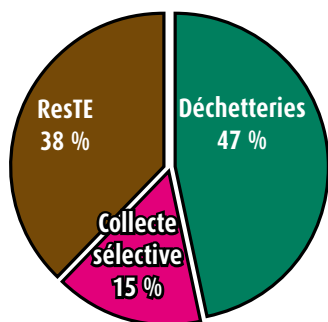
> Tonnages collectés en 2013

Déchets	Total tonnes	jan-	fév-	mars	avril	mai	juin	juil-	août	sept-	oct-	nov-	déc-	Ratio
Reste	7 962	643	522	583	667	700	632	839	872	654	683	580	587	234 kg/hab
Collecte sélective	3 160	242	200	223	236	326	216	360	381	269	286	204	217	93 kg/hab
Verre	1420	102	94	92	88	153	87	192	192	134	123	84	79	42 kg/hab
Emballages	699	52	38	51	54	64	50	79	85	55	59	49	62	20,5 kg/hab
Papier	1040	87	68	80	94	108	79	89	105	80	104	70	76	30,5 kg/hab
Total collecte ménages	11 122	885	722	805	903	1 026	848	1 200	1 254	923	970	784	803	327 kg/hab
Cartons pro	199	11	15	15	15	16	20	16	24	19	19	17	12	-
Verre pro	67	3	2	3	5	7	7	9	13	7	5	4	3	-
Gravats	3 515	258	253	315	366	342	309	339	235	271	332	292	203	103 kg/hab
Déchets divers	2 077	133	127	174	195	207	189	208	195	172	205	137	135	61 kg/hab
Végétaux	2 019	113	84	130	242	240	198	177	167	155	242	138	133	59 kg/hab
Bois	925	58	54	74	91	98	83	97	85	76	98	51	60	27 kg/hab
Métaux	409	24	29	28	38	51	35	39	37	34	40	21	31	12 kg/hab
Cartons	261	19	14	18	26	27	22	31	29	20	22	15	19	8 kg/hab
DEEE	251			62			65			67			57	7 kg/hab
Plâtres	165	14	9	17	11	15	10	16	14	8	18	21	11	5 kg/hab
DDS	57	4	2	6	6	6	3	6	5	6	5	4	4	1,7 kg/hab
Huiles de vidange	11	1,71	0	0,8	0,81	0	1,71	0,81	0,81	1,8	0,9	1,71	0	0,32 kg/hab
Batteries	4,40	1,76			0,63		0,72	0,71			0,58			0,13 kg/hab
Huiles de friture	2,56	0,28	0,17	0,14	0	0,22	0,17	0,33	0,51	0,33	0,12	0,15	0,15	0,08 kg/hab
Piles	2,16													0,06 kg/hab
Bouchons	2													0,06 kg/hab
Total déchetteries	9 702	628	574	825	976	987	915	916	767	812	964	682	654	285 kg/hab
TOTAL GÉNÉRAL	21 089	1 527	1 314	1 649	1 898	2 035	1 790	2 139	2 058	1 760	1 957	1 487	1 472	619 kg/hab

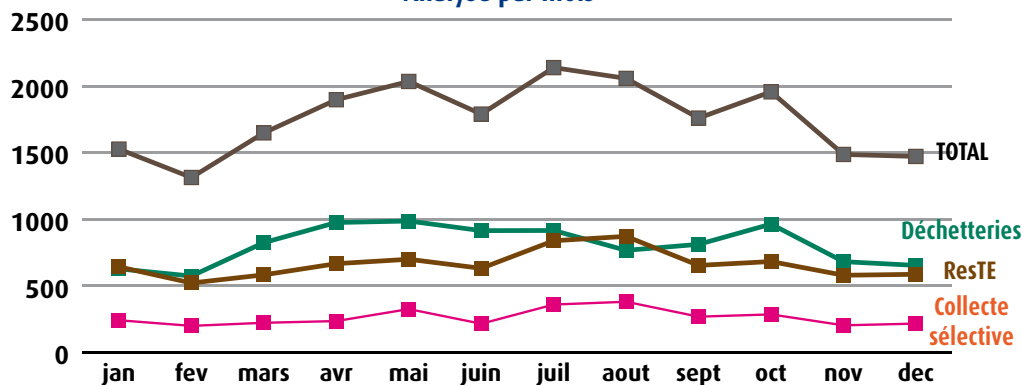
Proportion des déchets valorisés : 62,08%

Population totale en 2013 : 34 047 habitants

> Répartition des tonnages collectés par flux

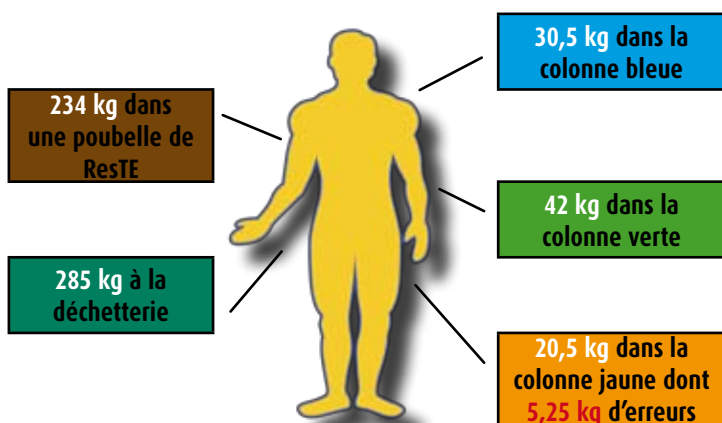


> Analyse par mois



Territoire à fort tourisme, les déchets produits augmentent en période estivale

> Un habitant du SICTOMU aura produit en 2013



> Données comparatives par habitant

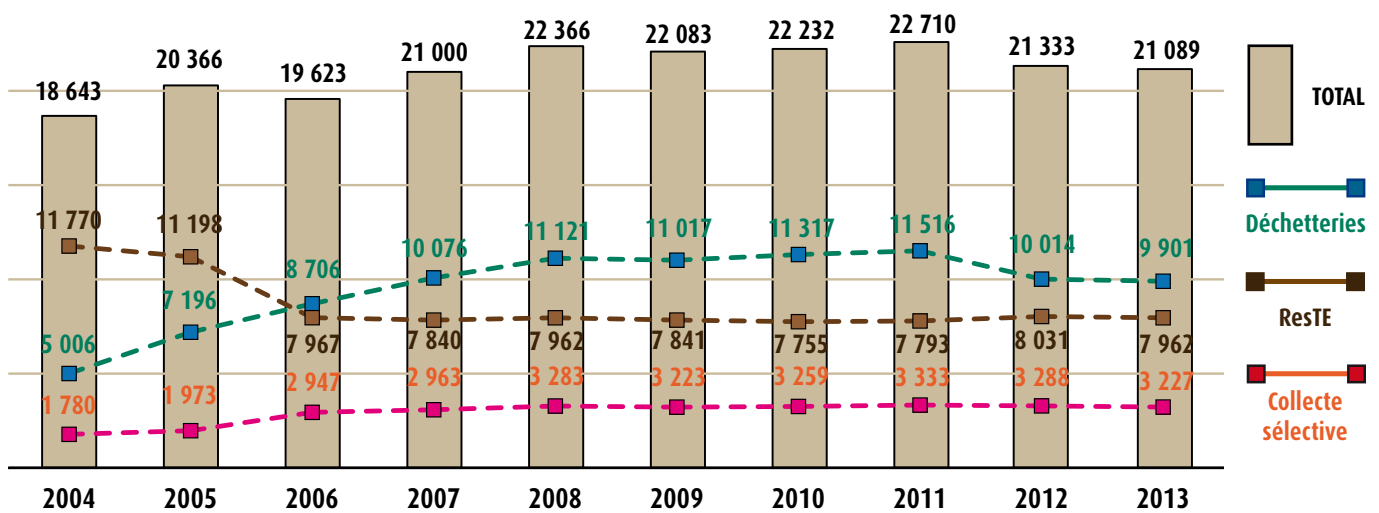
Kg/hab.	SICTOMU	Gard	Languedoc Roussillon	France
Verre	42	27	32	29
Papier et emballages	51	48	57	47
Déchetteries	285	300	317	204
Reste	234	307	340	309
TOTAL	611	682	746	589

Sources : ADEME, Réseau SINOE Conseil Général du Gard, INSEE

> Soit 611 Kg de déchets, ce qui est inférieur aux données régionales et départementales !

Tendances

> Évolution des tonnages depuis 2004



Commentaires :

- La collecte sélective comprend les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- Les cartons des professionnels collectés en service annexe sont inclus dans les tonnages des déchetteries ;
- La mise en place de la collecte sélective et l'ouverture des déchetteries ont amené les usagers à modifier leur comportement ;
- La mise en place de la collecte à la source en 2006 avec des bacs individuels de ResTE a permis d'améliorer la collecte sélective et l'utilisation des déchetteries ;
- Les actions de prévention contribuent à la réduction de la production de déchets, notamment ceux apportés en déchetterie et le ResTE.

> Évolution des ratios par habitant

Kg/habitant	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ResTE	390	277	273	277	251	243	239	242	234
Collecte sélective	67	96	103	112	101	100	100	97	93
Verre	35	43	46	49	49	48	49	49	42
Papier	25	39	40	45	39	40	39	35	30,5
Emballages	7	15	17	18	17	17	18	19	20,5
Déchetteries	248	297	344	380	347	350	348	295	285
RATIO TOTAL	704	671	720	769	699	693	687	634	611
Population	28742	28742	28742	28742	31234	31852	32561	33250	34 047

Commentaires :

- Les usagers du SICTOMU trient beaucoup avec des ratios supérieurs à la moyenne ;
- La légère baisse des résultats de la collecte sélective s'explique par l'amélioration du taux de refus ;
- En considérant l'évolution de la population, l'année 2013 connaît une baisse générale de la production des déchets sur tous les flux ;
- Ces données sont à nuancer car elles incluent les productions des professionnels et ne tiennent pas compte du fort afflux touristique en période estivale.



QUELQUES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

- ◇ Réduire de **7%** la production de déchets par habitant en d'ici 2015
- ◇ Valoriser **75%** des déchets
- ◇ Favoriser la **valorisation matière** (compostage) à la valorisation énergétique (incinération)

Le Grenelle a débuté par des tables rondes en 2007 afin d'échanger sur les enjeux environnementaux qui vont se présenter dans les années à venir. Ces discussions se sont concrétisées par des lois «Grenelle» 1 (en 2009), 2 (en 2011) et bientôt 3.

La compétence «traitement»

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué depuis 2002 à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. Basé à Beaucaire, SRE est ainsi chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.



Que deviennent les déchets collectés?

Selon la famille de déchets, les déchets vont connaître des chemins différents. Certains seront recyclés, certains bénéficieront d'une valorisation matière, d'autres seront enfouis. Des étapes préalables sont nécessaires pour quelques familles de déchets. Un passage par le quai de transfert ou par un centre de tri peut en effet être indispensable.

Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à Sud Rhône Environnement, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à côté de son siège à Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.



Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m³ à 30m³ et ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri. Conformément à la délégation de compétence, c'est SRE qui contracte avec des sociétés de transports pour l'acheminement de ces bennes. En 2013, les sociétés Pasini et JPM ont été utilisées.

Un centre de tri pour certains déchets ...



Étant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balles et envoyés vers leur filière de valorisation. En 2012, les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y ont été amenés.



... le tri mécano-biologique pour le ResTE

Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécano-biologique. Par à ce procédé, **32%** des déchets de ResTE collectés en 2013 ont pu être transformés en compost. Les **68%** restants sont par contre enfouis à Bellegarde. À noter que ce principe de valorisation matière est en conformité avec les prérogatives fixées par le Grenelle de l'Environnement.



Synthèse du champ de compétence

Géré directement par le SICTOMU			Actions déléguées à Sud Rhône Environnement		
Partie COLLECTE			Partie TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte à porte, en apport volontaires, dans les déchetteries	Pour certains flux	Pour certains flux	Le lieu dépend du flux	

Que représente le SICTOMU dans le territoire de SRE?

	Communes	Population 2013	ResTE	Verre (avec verre pro)	Emballages + papier	Déchetterie (avec cartons pro)	TOTAL
SRE	51	104 370	30 614	3 432 t	4 905 t	34 031 t	73 358 t
SICTOMU	34	34 047	7 962 t	1 487 t	1 739 t	9 889 t	21 078 t
Part du SICTOMU	67%	33%	26	43%	35%	29%	29%

Sur ses 7 collectivités adhérentes, le SICTOMU représente une part importante de Sud Rhône Environnement. Elle présente notamment le ratio par habitant le plus élevé pour les déchets recyclables que sont les verres et les emballages. (source : rapport annuel 2012 de SRE)

Le devenir des déchets du SICTOMU par flux

Déchets	Prestataire de service	Lieu(x) de traitement	Type de Traitement
Verre	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	Recyclage
Papier	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Cartons (emballages)	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Plastiques (emballages)	Paprec	Différents sites	Recyclage
Métaux (emballages)	Paprec	Berre (13)	Recyclage
Briques alimentaires (emballages)	Paprec	Différents sites	Recyclage
RestE	Ecoval30	Beaucaire (30) ou Bellegarde (30)	Compostage ou enfouissement
Bois	SITA Sud	Marquerittes (30)	Recyclage + chauffage
Végétaux	Ecoval30	Beaucaire (30)	Compostage
Déchets divers	SITA Sud	Bellegarde (30) ou Entraigues (84)	Enfouissement
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	Concassage pour la voirie
Gros cartons	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Métaux	GDE	Aubord (30)	Recyclage
DEEE	Ecosystèmes	Plusieurs sites	Dépollution + recyclage
Déchets de plâtre	SITA	Bellegarde (30)	Enfouissement
DDM	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Régénération puis valorisation
Batteries de véhicules	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Huile minérale	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Huile de friture	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Piles	Paprec D3E	Cestas (33)	Dépollution + incinération
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Mornant (69)	Dépollution
DASRI	LMCS	Beaucaire (30)	Incinération

100 Kg de déchets du SICTOMU jetés dans le RestE ou aux colonnes de tri, c'est ...

13 kg

de VERRE qui ont pu être recyclés en bouteilles et bocaux en verre

14 kg

d'EMBALLAGES et de PAPIER qui ont pu être recyclés en papiers absorbants, cartons, casseroles, boîtes de conserves, outils, carters de moteurs, vêtements, tuyaux, meubles de jardin...

23 kg

de RestE qui ont pu être transformés en compost

48 kg

de RestE qui ont été enfouis

2 kg

d'erreurs de tri retrouvées dans les EMBALLAGES qui ont été enfouis

Soit 50 kg de déchets valorisés grâce à la collecte sélective et à la valorisation matière du RestE

100 Kg de déchets apportés en déchetterie du SICTOMU, c'est ...

36 kg

de GRAVATS qui ont pu être concassés pour la voirie routière

21 kg

de VÉGÉTAUX qui ont pu être broyés et transformés en compost pour la revente

10 kg

de BOIS qui ont pu être broyés pour être recyclés en meuble ou utilisés pour le chauffage

4 kg

de MÉTAUX qui ont pu être recyclés en carters de voitures ou caddies de supermarchés

3 kg

de GROS CARTONS qui ont pu être recyclés en cartons ondulés

3 kg

de DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES qui ont pu être dépollués pour en recycler une part

23 kg

de DÉCHETS DIVERS et de DÉCHETS SPÉCIAUX qui ont été enfouis

Soit 77 kg de déchets valorisés grâce aux déchetteries

Proportion des déchets valorisés en 2013 :

62,08%

Objectif Grenelle de l'environnement :

75%

4.1. L'organisation interne

Une organisation optimisée

Suite au changement du Directeur des services en début d'année 2012 (Philippe Maugy a laissé sa place à Laëticia Blanc), une analyse organisationnelle des services techniques et administratifs a été effectuée de façon détaillée. Ce diagnostic ayant permis d'identifier des zones d'optimisation, une **nouvelle organisation qui aspire à une coordination efficace et efficiente** a ainsi pu être mise en place. Cette démarche a permis de stabiliser le nombre d'équivalents temps plein nécessaires au fonctionnement du service. À ce jour, le SICTOMU connaît ainsi le seuil minimal d'agents et s'attache à le respecter.

Plan de formations professionnelles

Comme chaque année, un plan de formation est réalisé pour l'ensemble du personnel du SICTOMU. En 2013, **59** agents du SICTOMU ont bénéficié de formations (contre 14 en 2012) qui ont représenté **689 heures**. Parmi les formations suivies, on retrouve l'Eco-conduite, la manipulation extincteurs, la formation SST, etc.

Un système d'astreintes

Instaurée en 2011 pour offrir davantage de réactivités aux problèmes de collecte rencontrés, le dispositif d'astreintes a été revu dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue avec une organisation à 2 niveaux : responsable et opérationnelle. Les astreintes suivantes ont par conséquent été conduites en période estivale, quand l'afflux de population est la plus importante :

- Une astreinte **responsable** les week-ends et jours fériés dont le numéro a été communiqué à l'ensemble des communes ;
- Une astreinte **«grutier»** pour intervenir plus rapidement en cas de débordement de colonnes ;
- Une astreinte **mécanique**.

Le SICTOMU labellisé Qualitri grâce à son mode de fonctionnement

Grâce à ses très bons chiffres de collecte et à la mise en œuvre de nombreux outils d'exploitation et de suivi, le SICTOMU fait désormais partie des rares collectivités de France (197 récompensée sur 1 200) à être **titulaire du label Qualitri** pour son service de collecte depuis 2010. Suspendu à des critères sociaux, environnementaux et financiers, ce label récompense les actions du Syndicat au **service des usagers**. Les outils d'analyse (réclamations clients, analyse financière) la mise à disposition de bacs individuels, la réalisation d'actions de communication auprès de diverses cibles ont particulièrement été salués par le contrôleur. Ce label n'a pas été reconduit par Eco-Emballages et a pris fin au 31 décembre 2013.



La démarche Qualité Sécurité Environnement

La **qualité du service aux usagers et la sécurité de ses employés** sont des objectifs étroitement liés pour le SICTOMU. C'est dans cette perspective qu'une démarche visant à permettre une logique d'amélioration continue a été mise en place. Articulée autour de procédures et d'indicateurs conçus par le service Qualité, les notions de satisfaction clients, d'hygiène sécurité et d'environnement y prennent une place majeure.

Sur les bases d'une certification ISO 9001 par l'organisme AFAQ AFNOR obtenue de 2008 à 2011 et d'une étude d'optimisation des coûts et du service menée de 2009 à 2011, le SICTOMU a ainsi fondé son **fonctionnement à l'aide d'outils de suivi dont les évolutions sont analysées** chaque année. Si la certification du Syndicat n'est plus reconduite, les outils et les procédures continuent d'être utilisés pour permettre une amélioration continue dans l'organisation.

> Les «procédures qualité»

Ces procédures internes aspirent à une démarche d'amélioration continue. Elles se concrétisent notamment par une série de documents à renseigner pour les services administratifs et techniques. Ces documents sont ensuite centralisés pour une analyse qui visera à mettre en place des **actions correctives et à améliorer la qualité du service et les conditions de travail**. Ils sont actualisés de manière fréquente.

> Indicateurs sur la qualité du service : le fichier réclamations

Document interne essentiel, le fichier de réclamations clients recense toutes les sollicitations faites par les usagers (ménages, professionnels et mairies) pour des problèmes liés au service du SICTOMU tels que le débordement de colonnes ou les oublis de collecte... Ces fiches de réclamations sont renseignées et données à l'agent responsable du domaine concerné (déchetterie, collecte en bacs, apport volontaires...). Cela permet d'avoir une **meilleure réactivité** d'une part, et d'établir un suivi de la satisfaction client d'autre part. En 2013, ce sont **426** réclamations qui ont été faites. **55%** de ces remontées provenaient des ménages. **55%** des réclamations concernaient la collecte en porte à porte tandis que **33%** relevaient de la collecte en apport volontaire. L'effet de **saisonnalité** en période estivale est à souligner puisque le pic de ces réclamations survient durant les mois de juin à septembre. On constate une augmentation du nombre de réclamations enregistrées due à la mise en place de la double collecte des bacs de ResTE durant l'été 2013 (pour la première fois de l'histoire du SICTOMU) et du renforcement des consignes pour le suivi des réclamations.

> Indicateurs d'hygiène et sécurité

Vecteur essentiel de la santé de la structure, le SICTOMU a défini des règles strictes en termes d'hygiène et de sécurité. En ce sens, le Syndicat et ses agents bénéficient :

- D'Équipements de Protection Individuelle (EPI). En compléments des vêtements de travail, ce matériel doit être porté en permanence pendant la durée du travail. Le lavage de ces EPI est confié à une société privée dans le cadre d'un marché qui a été relancé pour 4 années supplémentaires auprès de la société ELIS PROVENCE ;
- D'un Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la Prévention dont la mission est notamment d'assister et conseiller le SICTOMU :
 - pour prévenir les dangers pouvant compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
 - pour améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail ;
 - pour faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution ;
 - pour veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.
- De procédures métiers : adaptées à chaque poste, ces procédures visent à améliorer la prévention des risques professionnels.

Un «cahier des incidents» assure le suivi des accidents du travail. Ce document permet de mesurer chaque année des indicateurs sécurité et ainsi de composer un plan annuel tenant compte de ces données en termes de prévention des risques.

Indicateurs et ratios de sécurité	SICTOMU 2012	SICTOMU 2013	Chiffres nationaux CRAM 2011
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	10	5	2 837
Nombre total de jours d'arrêts de travail	75	125	193 941
Taux de fréquence	115,50	63,60	50
Taux de gravité	0,87	1,59	3,40
Durée moyenne d'un accident de travail (en jours)	7,50	25	68,36

Taux de fréquence =
 $(\text{nb d'accidents de travail avec arrêt} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1 \text{ million}$

Taux de gravité =
 $\text{nb de jours d'arrêt de travail} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1000$

Durée moyenne d'un accident de travail =
 $\text{nb de jours d'arrêts de travail} / \text{nb d'accidents}$

En 2013, on constate ainsi une baisse du nombre d'accidents de travail alors que le nombre de jours d'absences augmente. Cette forte augmentation est en réalité liée à un agent qui a généré beaucoup de jours d'arrêt. Le taux de gravité reste correct compte tenu de la pénibilité des métiers exercés et de la moyenne habituelle.

> Indicateurs sur l'environnement

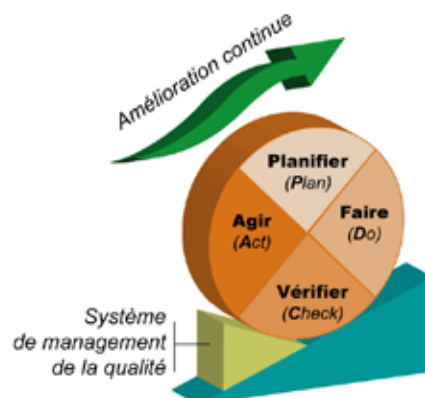
Le SICTOMU a entrepris un suivi des consommations d'énergie afin d'en contrôler son impact et d'adapter son fonctionnement selon les résultats.

En 2013, la consommation de carburant pour l'ensemble des véhicules du SICTOMU a atteint **123 259 litres** (contre 121 689 litres en 2012). Cette augmentation se justifie par la double collecte du RestE durant les mois de juillet et août qui n'existait pas les années précédentes. À noter : 9 agents ont par ailleurs bénéficié d'une formation à l'éco-conduite.

De la même manière, les consommations de l'eau, de l'électricité et même des consommables (fournitures bureautiques) sont suivies chaque année de sorte à éviter toute sur-consommation et à tenter de réduire leur utilisation.

L'entretien mécanique des véhicules

Le SICTOMU dispose a sein de ses locaux d'un garage aux infrastructures modernes permettant de répondre aux besoins d'entretien mécanique avec la réactivité nécessaire pour une continuité du service. Assurée par 1,5 agents, ce pôle mécanique intervient sur l'ensemble des véhicules lourds et légers appartenant au SICTOMU.



4.2. La communication

La continuité du Programme Local de Prévention des Déchets placé sous le signe de la proximité

Le service communication du SICTOMU a connu un virage majeur dans sa mission. En effet, dans le cadre d'un nouveau partenariat passé par Sud Rhône Environnement avec Eco-Emballages (barème E) au 1^{er} janvier 2012, le SICTOMU a rejoint le Syndicat de traitement dans ce contrat unique afin de regrouper les recettes et d'obtenir davantage de soutiens qui seront plus élevés par l'effet de mutualisation. Cette adhésion impliqua notamment le transfert de la mission de «communication sur le tri et le traitement des déchets» sur le territoire du SICTOMU vers SRE. Ce changement aura permis au SICTOMU de se consacrer à de nouveaux axes de communication jugés prioritaires : l'information sur la collecte et la prévention des déchets. Sur ce second point, le Comité Syndical a validé en 2012 la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets sur plusieurs années. Celui-ci tournait autour de 3 objectifs majeurs : réduire la production des déchets, améliorer le taux de recyclabilité et accompagner la gestion des déchets organiques. En 2013, de nombreuses actions lancées existantes et jugées concluantes ont été renouvelées ; de nouvelles actions ont également vu le jour. Celles-ci sont énumérées ci-dessous.

> Les actions réalisées dans le cadre de la prévention des déchets

- ↪ Distribution de **104** composteurs domestiques ;
- ↪ Mise en place de **2** composteurs collectifs dans un jardin communal ;
- ↪ **19,1** tonnes de compost issu des déchets verts apportés en déchetterie distribués gratuitement sur **4** journées.
- ↪ **12** journées Debarrass'Utile visant à recevoir des apports d'objets réutilisables en déchetteries de Lussan et de Fournès. Plus de **40m³** ont été récupérés (contre 13m³ en 2012) ;
- ↪ Acquisition de **2000** nouveaux sacs de pré-collecte ;
- ↪ Distribution de **3000** gobelets réutilisables auprès de **4** associations/mairies ;
- ↪ Propositions d'équipements spécifiques pour les manifestations dont **57** organisateurs répartis sur **28** communes ont bénéficié ;
- ↪ **28** animations (stand info) sur les marchés (15 à Uzès, 7 à Remoulins et 6 à St Quentin la Poterie) pour plus de **1 100** échanges ;
- ↪ Semaine du Développement Durable 2013 : **Spectacle sur le tri et la réduction des déchets** offert aux 156 élèves de l'école Primaire de Remoulins et un goûter «zéro déchet» à 206 enfants de Remoulins ;
- ↪ Semaine de la Réduction des Déchets : **Opération Récup'Greniers** sur les 3 déchetteries du territoire : 211 objets réutilisables récupérés avec un taux de distribution de 95% ;
- ↪ **1** enregistrement pour une émission de radio locale (Fuze) pour la promotion des actions de prévention ;
- ↪ Réalisation de **visites à domicile** dans sur **17** communes du territoire. **354** foyers ciblés pour **150** personnes rencontrées ;
- ↪ Actions «**nettoyons la nature**» réalisées sur 6 communes pour **35m³** ramassés par **160** bénévoles au total ;
- ↪ De **nouveaux projets amorcés** (poulaillers collectifs, broyage de déchets verts...) ;
- ↪ Accompagnement des **établissements communaux** à la gestion de leurs déchets : **2** réunions, diffusion de **3 050** sacs kraft pour le papier, **260** sacs de pré-collecte, de **32** collecteurs de piles, de **143** guides déchets, de **2** affiches.

> Les actions réalisées pour la collecte des déchets

- ↪ Campagne de communication pour l'action test de **double collecte du RestE** l'été : insertions publicitaires, affichages, distribution dans les **16 000** boîtes aux lettres du territoire ;
- ↪ Mise à niveau de l'information sur les points de tri avec l'installation de plaques de consignes de tri. **885** plaques ont été commandées ;
- ↪ Diffusion de **communiqués de presse** d'information (jours fériés, actions nouvelles, information collecte) et d'articles pour des bulletins municipaux ;
- ↪ Envoi de **176** courriers pour **des anomalies de collecte** constatées ;
- ↪ Diffusion d'information aux **professionnels** (restaurateurs, gîtes et chambres d'hôtes, campings, office du tourisme...) ;

> Les actions de communication transversales

- ↪ Site Internet www.sictomu.org : **12 836** visiteurs uniques en 2013 ;
- ↪ Distribution de **100** kits «nouvel arrivant» en Mairies et **400** dans les boîtes aux lettres ;
- ↪ Diffusion de **notes d'information** destinés aux usagers non ménagers jointes aux factures trimestrielles.

Programme
de Prévention
par la
proximité

Plus de
2000 foyers
sensibilisés
par la
proximité

Mise à niveau
des visuels
des points de
tri

Campagne de
communication
pour la double
collecte

Plus de
178 tonnes
détournées des
déchettes

> Organisation 2013 du service communication

- ↪ 3 équivalents temps plein ayant évolué partiellement dans le service communication : 1 responsable à 50% de son temps, 1 agent chargé des professionnels (50%) et 1 chargé de prévention à 90% de son temps ;
- ↪ 4 commissions communication qui ont défini les orientations stratégiques de communication ;
- ↪ un plan de communication annuel ;
- ↪ un plan de prévention pluri-annuel ;
- ↪ une approche par cible de communication (ménages par typologie, professionnels par catégorie d'activité, presse, relais, institutions...)



Affiche promotionnelle pour la Semaine de la Réduction des Déchets 2014 (novembre)



Visuels d'affiches pour le compostage en école et dans les cimetières



Opération don de compost à Lussan le 2 décembre 2013

Insertion publicitaire du 6 juin 2013



Inauguration des composteurs collectifs à Vallabrix le 10 décembre 2013



Matériel mis à disposition aux usagers non ménagers et lors des manifestations



Opération «Nettoyons la Nature» à Serviers Labaume le 14 septembre 2013



Semaine du Développement Durable 2013 le 4 avril 2013 à Remoullins

5.1. Le compte administratif 2013

Comme toute collectivité, le SICTOMU est tenu de présenter un **budget primitif équilibré** en dépenses et en recettes voté avant le 15 avril de chaque année. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses nécessaires à la collecte et au traitement des déchets du territoire ainsi que les recettes permettant de les financer.

En fin d'année, un résultat des dépenses et recettes réalisées est établi dans le **compte administratif**. Une distinction est faite entre deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**. Voté lors du Comité Syndical du 6 mars 2014, les principaux éléments du compte administratif 2013 sont présentés ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Depuis 2012, un **nouveau mode de facturation relatif au traitement des déchets** a été mis en place. Jusqu'à présent, les recettes étaient directement déduites des factures ayant pour effet de réduire les charges liées au traitement ainsi que le montant classé dans « autres produits ». Les jeux d'écriture comptables s'en sont donc vus modifiés.

Dépenses réelles de fonctionnement

(hors amortissements compte 042) :

4 573 K€ (4 567 K€ en 2012)

Structure des charges réelles	Part	Évolution 2013/2012
Charges liées au traitement	37%	+ 2%
Frais de personnel	37%	+ 2%
Charges de gestion	15%	+ 5%
Autres charges de gestion	7%	- 30%
Charges financières	4%	- 6%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont stabilisées entre 2013 et 2012. La répartition des charges réelles observées reste comparable à l'an passé. Seules les autres charges de gestion sont en baisse du fait des écritures comptables passées en 2012 pour solder le litige écovert.

En 2013, les dépenses globales de fonctionnement atteignent un montant de **5 138 K€**.

Recettes réelles de fonctionnement

(hors 002 et 042 : report de résultat, amortissements) :

5 848 K€ (6 099 K€ en 2012)

Structure des produits réels	Part	Évolution 2013/2012
Produit de la TEOM (participation des communes) pour les ménages	82%	+ 3%
Redevance spéciale pour les professionnels	8%	+ 5%
Autres produits (apports en déchetterie des professionnels, vente de matériaux recyclés, soutiens d'Eco-organismes...)	10%	- 40%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 4% liées aux recettes exceptionnelles versées en 2012 par SRE et au versement d'un 5^{ème} trimestre de recettes (rattachées à 2012). Les recettes perçues concernaient la vente et les soutiens des matériaux recyclables.

En 2013, les recettes globales de fonctionnement atteignent un montant de **5 867 K€**.

Le **résultat de fonctionnement** dégage en 2013 un **excédent** de **729 K€**.

SECTION INVESTISSEMENT

Les investissements concernent des dépenses spécifiques qui se distinguent de celles de fonctionnement de par leur nature. Elles sont financées grâce à des opérations qui sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

Les dépenses d'investissements 2013 sont principalement destinées à l'acquisition des colonnes aériennes et enterrées, l'achat de véhicules (1 jumper et 1 camion polybenne et la fourniture de caissons pour les déchetteries). Elles ne constituent que **12%** de ce qui avait été prévu car sur les actions anticipées, les dépenses liées aux études et au remboursement d'emprunts n'ont pas été réalisées et les travaux en déchetteries ont été reportées dans l'attente de subventions du Conseil Général du Gard.

Les investissements sont principalement couverts par le FCTVA (63%) et l'autofinancement (37%)

Dépenses d'investissement réalisées :

338 K€

Financement des investissements :

Emprunt	0 K€	-
Autofinancement	248 K€	37%
Concours extérieurs	0 K€	-
FCTVA	423 K€	63%

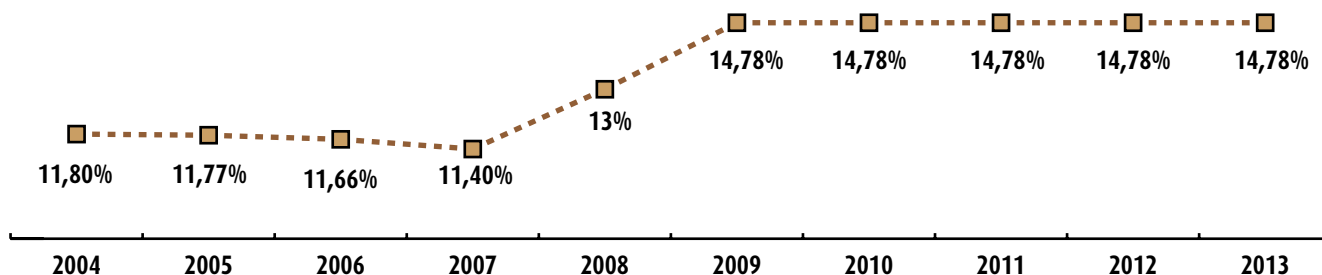
Fait marquant 2013

L'encours de la dette est en diminution et reste dans des proportions correctes.

Fait marquant 2013

Une étude financière a été réalisée pour envisager le remboursement anticipé de la dette pour un montant de 1 050 K€. Après examen en commission finances, cette option a été abandonnée puisqu'elle impliquait de trop fortes pénalités.

Évolution du taux de TEOM moyen



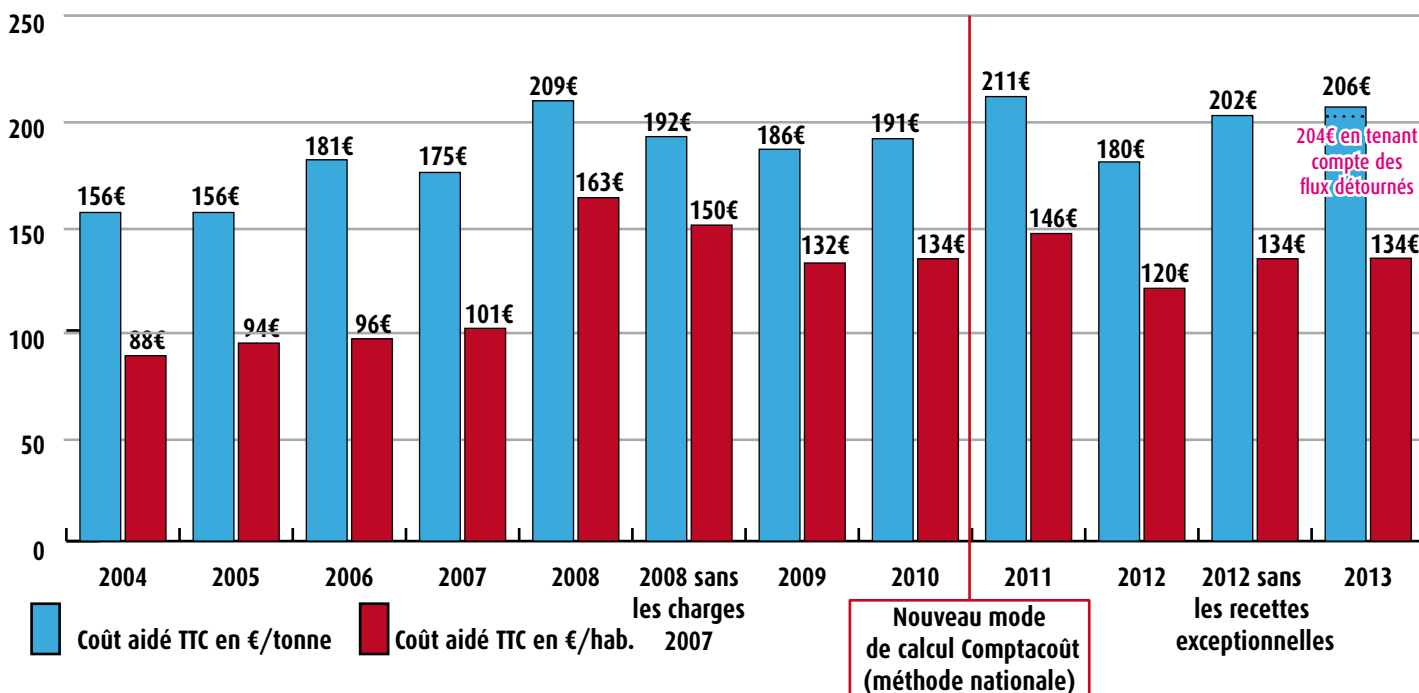
Principale source de financement pour le SICTOMU, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un **impôt qui est lié au foncier bâti** des habitants. En effet, un taux de TEOM est voté chaque année par les Communautés de Communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune à laquelle on applique la base locative.

$$\text{Taux de TEOM appliqué dans la commune} \times \text{Base locative inscrite sur les impôts locaux} = \text{MONTANT DE LA TAXE DU FOYER A PAYER}$$

La somme totale des montants perçus via les impôts locaux constitue un **Produit de la TEOM** qui est ensuite reversé au SICTOMU pour financer une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat. Il convient de souligner 2 faits majeurs :

- Conformément à la loi, un **lissage des 34 communes du territoire** a été engagé depuis 2008 de sorte à ce que le même taux (le taux moyen) soit appliqué pour tous. Ce lissage a pris fin en 2013, conformément à la planification initiale
- Grâce à une gestion rigoureuse des finances, le **taux de TEOM moyen n'a pas augmenté depuis 2009** ce qui est remarquable lorsque l'on considère les augmentations générales des coûts (notamment de traitement) et les tendances de hausse pour les collectivités voisines. En 2013, les produits de la TEOM reçus de toutes les communes auront permis de financer 90% des dépenses globales de fonctionnement.

Évolution du coût global des déchets



> Coûts unitaires aidés : les éléments à considérer

Les coûts unitaires sont calculés en fonction du **coût global des déchets** toutes taxes comprises (TTC) déductions faites des recettes et de soutiens provenant des matériaux recyclables, du **tonnage total traité** (22 189,3 tonnes en 2013) et **de la population** à considérer (34 047). Toutefois, il convient de **nuancer** ces données par l'intégration des tonnages concernant les professionnels qui représentent un part significative de la production des déchets. De plus, il a été démontré que les coûts étaient plus importants dans les zones touristiques et en milieu rural, ce qui est le cas du SICTOMU.

> Un mode de calcul nouveau depuis 2011

Depuis 2011, le mode de calcul du coût des déchets a changé. Il se base sur une méthode nationale d'analyse financière dite **Comptacoût** qui renseigne sur un coût global plus précis que les années précédentes. Cette méthode, désormais utilisée par de nombreuses collectivités, est détaillée sur la page suivante.

5.2. Analyse financière par la méthode Compta coût

La méthode Compta Coût est utilisée pour l'analyse financière depuis le rapport annuel 2011. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités du monde du déchet de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

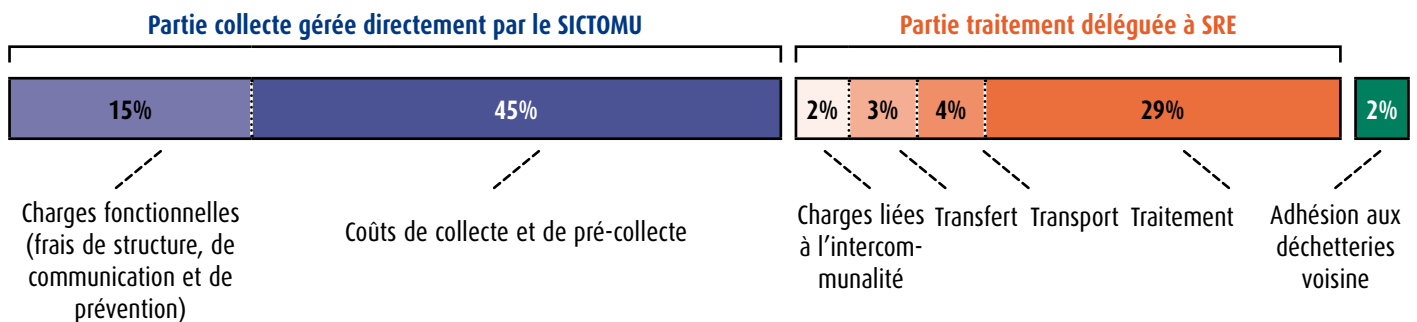
Fondée sur un suivi minutieux, cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le Syndicat ce qui est le cas depuis 2009. Elle permettra ainsi d'identifier des montants qui retranscrivent davantage la réalité.

> Le coût complet = total des charges

Le coût complet est le coût du service total Hors Taxes pour une année, relatif aux dépenses hors taxes.

En 2013, le coût complet a atteint un montant de **4 905 149 €** contre 4 559 233€ en 2012, ce qui représente une hausse de **+ 7,6%**.

Le coût du service public est ainsi réparti de la façon suivante :



Les charges fonctionnelles sont en baisse, alors que les coûts de collecte et de pré-collecte augmentent. Ce phénomène s'explique par la mise en place de services supplémentaires (C2 l'été, déchetterie mobile...). Les coûts de traitement et les coûts d'adhésion aux déchetteries voisines ont également connu une augmentation significative.

> Le coût fiscal = la TVA

Il est appliqué un taux de TVA théorique prenant en compte le FCTVA (fond de compensation) et nécessitant un amortissement des biens non amortissables en comptabilité publique M14. Ce dernier point a une incidence non négligeable sur l'analyse des coûts par rapport à l'ancienne méthode et notamment sur le coût complet hors taxes : soit 4,58 € HT/hab. et 7,02 € HT/tonne.

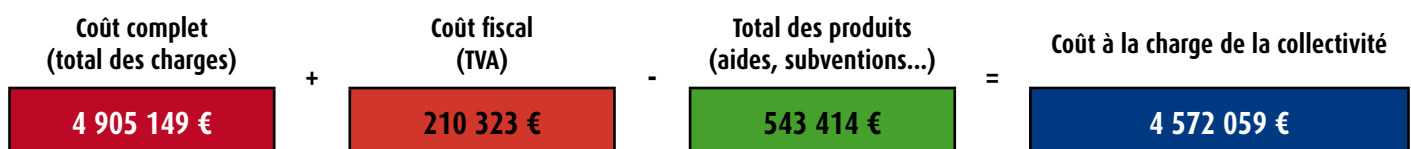
En 2013, le coût fiscal était de **210 323 €** soit un montant équivalent à 2012.

> Le total des produits = recettes perçues provenant de la vente des matériaux, des subventions et soutiens des Eco-organismes

Le montant des produits en 2013 atteint **543 414 K€** contre 792 645 K€ en 2012 soit une chute de **32%**. Pour rappel, l'année 2012 revêtait un caractère exceptionnel avec la perception de recettes ponctuelles élevées, ce qui explique cette baisse qui est en réalité un retour à la normale.

> Le coût à la charge de la collectivité (= Coût TTC du service)

Également appelé coût aidé TTC, il tient compte du coût fiscal qui a dû être acquitté par le Syndicat et déduit les produits perçus, de sorte à dégager le coût réel à la charge de la collectivité. C'est ce montant qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale. C'est à partir de ce coût que l'analyse des coûts est effectuée sur la page suivante car c'est celle qui retranscrit au mieux la **réalité de la collectivité**.

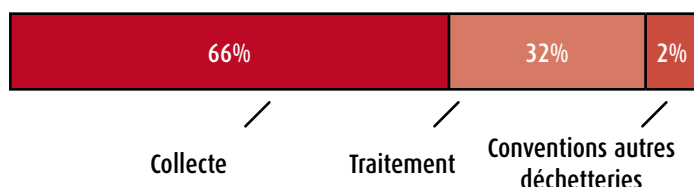


Par rapport à 2012 dont le montant était de 3 981 713 €, le coût à la charge de la collectivité est plus élevé pour les raisons invoquées plus haut (paragraphe sur le coût complet).

Indicateurs financiers par la méthode comptacoût

> DONNÉES SUR LES DÉPENSES SUR LA BASE DU COÛT AIDÉ TTC (4 627 059€)

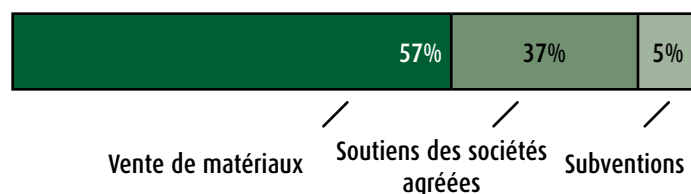
Répartition des charges par type



Commentaires sur les dépenses : Les coûts connaissent une hausse en raison de la mise en place de nouveaux services (double collecte l'été, déchetterie mobile...) et de l'augmentation des coûts de traitement (+72 K€ sur les déchetteries du SICTOMU en raison de l'augmentation des tonnages d'encombrants et de plâtres). Les coûts des déchetteries en convention ont par ailleurs doublé un accroissement.

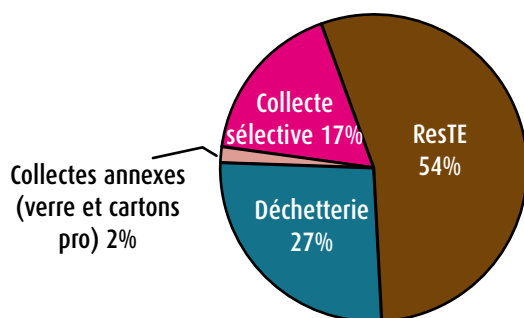
> DONNÉES SUR LES RECETTES SUR LA BASE DU TOTAL DES PRODUITS (543 414 €)

Répartition des produits par type

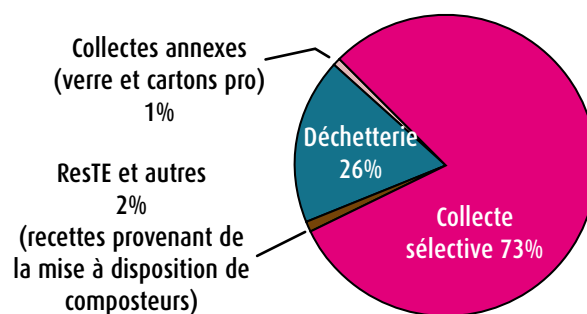


Commentaires sur les recettes : les produits sont répartis entre la revente de matériaux recyclés, les subventions versées par l'ADEME et le Conseil Général du Gard (notamment pour les des études, les actions de communication et de prévention) et les soutiens d'Eco-organismes. Les produits sont en diminution par rapport à 2012 qui fut, rappelons-le, une année spécialement avec des recettes exceptionnelles.

> Répartition des charges par flux



> Répartition des produits par flux



> TONNAGES COLLECTÉS ET TRAITÉS EN 2013

ReSTE	Déchetterie	Déchetteries hors SICTOMU	Collecte sélective	Collectes annexes
7 962 tonnes	9 702 tonnes	1 100 tonnes	3 160 tonnes	266 tonnes
36%	44%	5%	14%	1%

5.3. Utilisation des crédits engagés par le SICTOMU

L'article 34 de la loi du 16/12/2010 introduit une disposition réglementaire à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est désormais demandé aux Établissements Public de Coopération Intercommunale de «communiquer au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissements dans chaque commune.

En tant que Syndicat Mixte fermé, le SICTOMU ne répond pas spécifiquement à cette exigence.

> Les dépenses de fonctionnement

Tous les crédits engagés par le SICTOMU ne sauraient être affectés par commune dans la mesure où toutes ces dépenses sont mutualisées et sont donc imputables aux 34 communes de son territoire. Le coût par habitant calculé en page 23 peut toutefois donner une idée du montant à affecter par commune.

> Les dépenses d'investissement

Parmi tous les investissements réalisés en 2013, les principales acquisitions (camion et matériel) sont au même titre que les dépenses de fonctionnement sont à diviser par 34 communes car elles sont à répartir de façon équitable. Toutefois, l'année 2013 aura été marquée par l'implantation de nombreuses colonnes aériennes et enterrées qu'il s'agisse de mises en place ou de remplacements. À titre d'information, le tableau ci-dessous renseigne ces investissements par commune. Les colonnes stockées ne sont pas prises en compte.

Communes	Investissements colonnes aériennes TTC	Investissements colonnes enterrées TTC	Total TTC des investissements en colonnes en 2013
AIGALIERS	1 167 €	0 €	1 167 €
ARGILLIERS	4 672 €	0 €	4 672 €
ARPAILLARGUES-AUREILHAC	1 123 €	0 €	1 123 €
BELVEZET	8 176 €	0 €	8 176 €
CASTILLON-DU-GARD	0 €	35 641 €	35 641 €
COLLIAS	4 627 €	28 826 €	33 453 €
FLAUX	0 €	0 €	0 €
FOISSAC	3 595 €	0 €	3 595 €
FONS-SUR-LUSSAN	0 €	0 €	0 €
FONTARECHES	1 167 €	0 €	1 167 €
FOURNES	8 129 €	0 €	8 129 €
LA BASTIDE D'ENGRAS	3 504 €	0 €	3 504 €
LA BRUGUIERE	7 009 €	0 €	7 009 €
LA CAPELLE ET MASMOLENE	1 167 €	0 €	1 167 €
LUSSAN	0 €	0 €	0 €
MONTAREN-ST-MEDIERS	3 504 €	0 €	3 504 €
POUGNADRESSE	0 €	0 €	0 €
POUZILHAC	0 €	0 €	0 €
REMOULINS	1 167 €	0 €	1 167 €
SAINT BONNET DU GARD	0 €	79 300 €	79 300 €
SAINT HILAIRE D'OZILHAN	1 214 €	0 €	1 214 €
SAINT HIPPOLYTE DE MONTAIGU	0 €	0 €	0 €
SAINT LAURENT LA VERNEDE	1 167 €	0 €	1 167 €
SAINT MAXIMIN	0 €	0 €	0 €
SAINT QUENTIN LA POTERIE	0 €	34 591 €	34 591 €
SAINT SIFFRET	3 504 €	0 €	3 504 €
SAINT VICTOR DES OULES	0 €	0 €	0 €
SANILHAC SAGRIES	1 167 €	0 €	1 167 €
SERVIERS ET LABAUME	0 €	0 €	0 €
UZES*	15 140 €	128 328 €	143 469 €
VALLABRIX	1 123 €	0 €	1 123 €
VALLERARGUES	0 €	0 €	0 €
VALLIGUIERES	1 167 €	0 €	1 167 €
VERS PONT DU GARD	2 335 €	0 €	2 335 €
TOTAL	75 826 €	306 686 €	382 512 €

* Les dotations de colonnes enterrées sur la commune d'Uzès correspondent à des remplacements de colonnes vétustes qu'il était nécessaire de changer. Sur les autres communes, les dotations de ces colonnes répondent pour la plupart à des nouvelles demandes des mairies.

Janvier	Acquisition de nouvelles colonnes aériennes & enterrées et homogénéisation du parc	Collecte apport volontaire
Janvier	Déploiement de 37 bornes textiles sur le territoire pour une collecte de 62 tonnes de vêtements, chaussures et maroquinerie	Prévention / Sensibilisation
Janvier	Enclenchement de la réhabilitation des déchetteries du territoire	Déchetteries
Janvier	Nouvelles actions de sensibilisation et de prévention des déchets	Prévention / Sensibilisation
Février	Marché pour la maintenance préventive et corrective des bennes à ordures ménagères	Mécanique
Mars	Fin du lissage du taux de TEOM sur les 34 communes du territoire qui n'a pas augmenté depuis 2009	Finances
Mars	Installation de personnel dédié au nettoyage des points de tri	Maintenance / Propreté
Avril	Démarche d'Eco-conduite matérialisée par la formation de 9 agents	Technique
Avril	Extension de la collecte des encombrants à domicile avec Emmaüs sur 2 communes supplémentaires	Prévention / Sensibilisation
Mai	Décès de Jean-Claude ZIV, Président du SICTOMU	Institutionnel
Juin	Election de Maurice BARDOC, successeur de M. ZIV et d'un nouveau Bureau des élus	Institutionnel
Juin	Accompagnement des organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets	Prévention / Sensibilisation
Juillet	Test de la double collecte hebdomadaire du ResTE pour les mois de juillet et août	Collecte porte à porte
Décembre	Inauguration du site de compostage collectif dans le jardin communal de Vallabrix	Prévention / Sensibilisation

Glossaire

ACMO : Agent Chargé de la Mise en Oeuvre de la prévention

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies

AT : Accident du Travail

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine...

CC : Communauté de Communes

CG30 : Conseil Général du Gard

CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

ETP : Équivalents temps plein

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini Benne

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : RÉSIdus des Tris Éffectués (=OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a délégué la compétence traitement)

SST : Sauvetage Secourisme Travail (formation professionnelle)

RS : Redevance Spéciale. Appliqué aux usagers ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée



Réalisé par le service communication
du SICTOMU au mois de mai 2014